

ASSEMBLEE GENERALE

TREIZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE (SEANCE D'OUVERTURE)

Mardi 16 septembre 1958,

à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour:	
Ouverture de la session par le chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande	1
Point 2 de l'ordre du jour:	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	1
Allocution de sir Leslie Munro, président provisoire, chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande.....	1
Point 3 de l'ordre du jour:	
Pouvoirs des représentants à la treizième session de l'Assemblée générale:	
a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs	2
Point 4 de l'ordre du jour:	
Election du Président	2
Allocution de M. Charles Malik, président de la treizième session de l'Assemblée générale	3

Président: M. Charles MALIK (Liban).

Président provisoire: sir Leslie MUNRO
(Nouvelle-Zélande)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*traduit de l'anglais*): La treizième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies est ouverte.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*traduit de l'anglais*): J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence, consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

Allocution de sir Leslie Munro, président provisoire, chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*traduit de l'anglais*): La treizième session de l'Assemblée générale s'ouvre quelques semaines à peine après une session extraordinaire d'urgence consacrée à la nouvelle crise du Moyen-Orient.

4. Qu'il me soit permis, au début de nos travaux, d'exprimer, comme je l'ai fait à la fin de cette session extraordinaire d'urgence, l'espoir que la résolution adoptée le 21 août 1958 par l'Assemblée générale [résolution 1237 (ES-III)] se traduise en actes qui affermiront l'application des principes de l'Organisation des Nations Unies dans la région du Moyen-Orient. C'est moins par leurs paroles, si importantes qu'elles soient, que par leurs actes que les Membres de l'Orga-

nisation prouveront qu'ils respectent les engagements qu'ils ont contractés en vertu de la Charte.

5. Les pays du Moyen-Orient, qui ont été les plus directement touchés par les événements et sur lesquels nous devons essentiellement compter pour mettre fin à la crise, ont joué un rôle décisif dans nos récentes délibérations en permettant à l'Assemblée générale d'aboutir à une recommandation unanime. Ils ont ainsi montré qu'ils s'engageaient à respecter le principe selon lequel les Etats auraient "à pratiquer la tolérance, [et] à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". Grâce à leur action commune, l'Organisation des Nations Unies est mieux à même d'encourager le recours à des méthodes pacifiques de conciliation. La solution que nous recherchons actuellement, avec l'aide désintéressée du Secrétaire général, est une solution des Nations Unies. C'est pourquoi nous avons tous — et non seulement les pays du Moyen-Orient, ou les grandes puissances, mais tous les gouvernements représentés à cette assemblée — l'obligation de contribuer à cette solution.

6. Les événements qui se sont déroulés depuis la douzième session ont montré encore davantage que nous vivons dans un monde où l'interdépendance est devenue un fait irrévocable. Ils nous ont également rappelé qu'en ce qui concerne les relations intergouvernementales, tant sur le plan régional que sur un plan plus vaste, les nécessités de cette interdépendance n'ont malheureusement pas été pleinement respectées. A une époque où l'évolution est aussi rapide, il serait évidemment vain de ne s'attendre à aucune divergence de vues importante ou à aucun conflit entre les divers buts et lignes d'action. Mais, si l'on songe aux multiples occasions qui s'offrent, tant dans le cadre de l'Organisation qu'à l'extérieur, de régler les différends par des moyens pacifiques, on ne doit pas se résigner passivement à l'idée qu'il n'y a pas de changement sans violence, hostilité et désordre.

7. La tâche suprême de notre organisation — tâche qui n'a pas encore été remplie — est de veiller à ce que, dans aucune région du monde, les transitions qui intéressent le sort de l'humanité ne soient l'œuvre de la force, à ce qu'une moitié du monde ne fonde pas sa sécurité sur des actes tendant à priver l'autre moitié du monde de sa propre sécurité, et à ce que la paix soit plus que l'absence de guerre. Si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies traite avec le maxi-

Les comptes rendus officiels de l'Assemblée générale sont publiés par séances, sous forme de fascicules séparés. Pour chaque session, les fascicules d'un organe donné sont paginés consécutivement afin que l'on puisse ultérieurement les réunir en volume. La table des matières, la liste des membres des délégations, l'ordre du jour et tous autres renseignements appropriés font l'objet d'un fascicule liminaire qui paraît en fin de session.

Après la clôture d'une session, des recueils de fascicules sont mis en vente à l'intention du public.

mum d'efficacité les problèmes qui se posent à elle, ses membres devront s'efforcer plus résolument d'harmoniser leur politique nationale avec les buts généraux de la Charte. L'avenir de l'Organisation et de la paix entre les nations dépend de l'ampleur de cet effort. L'un de nos buts essentiels est et doit être d'aider les peuples à jouir d'une liberté plus grande dans des conditions de sécurité accrues.

8. Je crois que l'on peut dire à juste titre que, malgré ses nombreuses autres préoccupations, malgré les événements des derniers mois, et les difficultés qui persistent dans les relations entre les grandes puissances, l'Organisation des Nations Unies n'a pas oublié ses obligations à l'égard des pays peu développés, qu'elle doit aider dans la lutte qu'ils mènent pour élever le niveau de vie de leurs habitants. Au cours des 10 dernières années, nous avons eu la satisfaction d'assister à la naissance de nouveaux et dynamiques Etats souverains en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Parmi ces Etats, il en est peu, sinon aucun, qui ne s'attachent à briser le cercle vicieux de la misère, de l'ignorance et de la maladie dans lequel leurs peuples se débattent depuis trop longtemps.

9. L'année dernière, le rythme des activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas ralenti; de nouvelles activités importantes ont été entreprises et l'on a posé les jalons de progrès ultérieurs. La deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques s'est réunie à Genève. On peut prédire, sans crainte de se tromper, que ses travaux permettront de hâter le jour où cette nouvelle source d'énergie considérable étendra ses bienfaits au monde entier.

10. Je pense qu'il y a là un sérieux motif d'encouragement. L'action des Nations Unies et les nombreux programmes multilatéraux et bilatéraux ont complété dans une très large mesure les efforts des Etats. Des millions d'êtres humains ont ainsi de nouvelles raisons d'espérer, la misère et la pauvreté ont reculé et la confiance est apparue là où elle n'avait jamais existé auparavant. Mais ce n'est qu'un commencement; il reste encore d'immenses besoins à satisfaire dans des pays qui se sont montrés capables d'établir des plans valables, de progresser dans le domaine social et de bien orienter leur effort à l'échelon national.

11. Il est indiscutable que la misère, où qu'elle sévise, menace la prospérité du monde entier. Mais il est non moins discutable que l'écart est de plus en plus grand entre les pays avancés et les pays peu développés. Assurément, il est tragique de constater que, cela étant, les puissances les plus riches du monde dépensent leurs ressources et épuisent leurs nerfs dans une atmosphère de crainte et d'hostilité mutuelles, et cela au moment où l'emprise toujours plus grande de l'homme sur la nature met à sa portée une abondance dont il n'osait jusqu'à présent rêver.

12. Qu'il me soit permis d'espérer que les débats que l'Assemblée générale va consacrer durant sa treizième session à l'un des triomphes les plus spectaculaires de l'humanité dans le domaine de la technique — je veux parler de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique — permettront d'aboutir rapidement à un accord aux termes duquel l'espace extra-atmosphérique ne sera utilisé qu'à des fins pacifiques et scientifiques. Nos possibilités sont devenues immenses et nos responsabilités ont augmenté d'autant.

13. Dans le domaine du désarmement, les travaux de la douzième session de l'Assemblée générale, on s'en

souviennent, ont abouti à une impasse, aucun accord n'ayant pu se faire, ni sur les mesures pratiques à prendre pour arrêter la course aux armements, ni sur l'instance devant laquelle une solution devrait être recherchée. Il y a là un fait très alarmant: aussi est-il particulièrement encourageant de constater que les conversations de Genève sur les aspects techniques d'une suspension des essais d'armes nucléaires ont été couronnées de succès. Le monde entier aura maintenant l'espoir que les négociations qui auront lieu à Genève à la fin du mois d'octobre 1958 donneront des résultats aussi satisfaisants.

14. Cependant, le problème central du désarmement ne souffre aucun retard. Je pense qu'il est urgent de reprendre et d'intensifier nos efforts en vue de réduire le fardeau des armements et d'atténuer les craintes qui pèsent si lourdement sur le monde.

15. Je n'entends pas retenir plus longtemps l'attention des membres de cette assemblée. Qu'il me soit permis, en conclusion, de dire que ce fut pour moi un très grand privilège et un très grand honneur que d'avoir avec eux participé aux nobles tâches de l'Organisation des Nations Unies et d'avoir pu, aidé des sages conseils de M. Hammarskjöld et de M. Cordier, présider aux débats de l'Assemblée générale.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la treizième session de l'Assemblée générale:

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

16. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*traduit de l'anglais*): Conformément à l'article 28 du règlement intérieur, qui prévoit qu'au début de chaque session l'Assemblée doit nommer une Commission de vérification des pouvoirs, je propose que la Commission de vérification des pouvoirs soit composée, pour la treizième session, des neuf Membres suivants: Argentine, Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Népal, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Union Sud-Africaine.

17. Si cette liste ne soulève aucune objection, je considérerai cette proposition comme approuvée par l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président

18. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant passer au point 4 de l'ordre du jour, relatif à l'élection du Président de l'Assemblée générale.

19. **M. DAVID** (Tchécoslovaquie) [*traduit du russe*]: Eu égard à l'article 94 du règlement intérieur, aux termes duquel toutes les élections ont lieu au scrutin secret, sans présentation de candidatures, la délégation tchécoslovaque voudrait faire la déclaration suivante pour que l'élection du Président de l'Assemblée générale se déroule normalement.

20. Après s'être concertée avec les délégations des autres pays de l'Europe orientale, la délégation tchécoslovaque retire la candidature de M. Jiří Nosek, ambassadeur de Tchécoslovaquie, au poste de Président de la treizième session de l'Assemblée générale, en faveur du candidat de l'écrasante majorité des pays arabes, auxquels la Tchécoslovaquie est unie par des liens d'amitié traditionnels.

21. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*traduit de l'anglais*) : J'invite maintenant l'Assemblée à procéder à l'élection du Président de la treizième session. L'élection se fera conformément aux articles 31 et 94 du règlement intérieur.

A la demande du Président provisoire, M. Nisot (Belgique) et M. Voutov (Bulgarie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	80
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	80
Abstentions:	4
Nombre de votants:	76
Majorité requise:	39
<i>Nombre de voix obtenues:</i>	
M. Charles Malik (Liban)	45
M. Mohammed Ahmed Mahgoub (Soudan)	31

Ayant obtenu la majorité requise, M. Charles Malik (Liban) est élu président de la treizième session de l'Assemblée générale et prend place au fauteuil présidentiel.

Allocution de M. Charles Malik, président de la treizième session de l'Assemblée générale

22. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Messieurs les membres de l'Assemblée générale, mes chers amis et collègues; je tiens à vous exprimer, tant en mon nom qu'au nom de mon pays, le Liban, ma profonde gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant aujourd'hui à la présidence de la treizième session de l'Assemblée générale. Je ne négligerai rien pour répondre à la confiance que vous avez placée en moi.

23. Dans l'exercice de ses fonctions, le Président doit se conformer aux dispositions de la Charte. Je vous promets de m'y tenir avec la plus stricte fidélité. Le Président doit également respecter le règlement intérieur. C'est aussi ce que je m'efforcerai de faire de mon mieux en tenant compte bien entendu de votre propre opinion avant tout. Enfin, lorsqu'il est élu, le Président se trouve, de ce fait, placé au-dessus de son propre

pays et de sa propre région. Il n'est plus, une fois Président, au service de son pays ou de sa région. Il sert l'Organisation et, par l'intermédiaire de celle-ci, le monde entier. C'est ce que je m'engage également à faire dans toute la mesure de mes moyens.

24. La compétition courtoise qui s'est déroulée ici entre l'un de mes meilleurs amis, le Ministre des affaires étrangères du Soudan, et moi-même est une manifestation de santé et d'équilibre dans un monde souvent caractérisé par la timidité et le manque de virilité. Il est bon qu'au Moyen-Orient nous commençons à prendre conscience de nos responsabilités et soyons ainsi à même d'accepter une émulation salubre dans l'intérêt de la paix et d'une coopération mutuelle. Cette compétition saine et courtoise est une chose dont, je viens de le dire, il convient de se féliciter, et je tiens à assurer l'Assemblée que j'aurais été aussi heureux de voir ces hautes fonctions dévolues à mon rival et ami; je suis persuadé qu'il se serait parfaitement acquitté de ces fonctions.

25. Les liens qui unissent le Liban au Soudan et aux autres pays arabes frères sont si solides, si réels et si durables qu'aucun événement tel que cette compétition courtoise et saine dont nous avons été témoins au cours des derniers jours ne peut les affaiblir. Nous vivrons toujours en frères et nous nous efforcerons toujours de nous comprendre et de nous aider autant que nous le pourrons.

26. Permettez-moi maintenant de vous rappeler que notre ordre du jour est chargé; il comprend des questions nombreuses et importantes. Nous devons les examiner avec toute l'énergie et toute l'assiduité dont nous sommes capables. J'espère et je compte que nous travaillerons au cours des semaines et des mois prochains dans une atmosphère de bienveillance, de tolérance, de patience, de compréhension et d'entente mutuelle, et c'est pourquoi, si nous agissons dans cet esprit, je suis sûr que la treizième session de l'Assemblée générale sera utile et fructueuse dans le domaine des relations internationales. Souvenons-nous que tout ce que nous faisons ici, nous l'accomplissons pour servir la paix et la justice dans le monde entier.

La séance est levée à 15 h. 45.